

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article3503>

# **Comité national de la recherche scientifique et instances d'évaluation des organismes de recherche : les élues et élus du collège C sont en colère**

Date de mise en ligne : jeudi 9 novembre 2023

- ACTIVITE AU CNRS - INSTANCES NATIONALES CNRS - COMITE NATIONAL -

---

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

---

# Comité national de la recherche scientifique et instances d'évaluation des organismes de recherche : les élues et élus du collège C sont en colère

Nous portons aujourd'hui l'indignation des élues et élus C (ingénieur.es et technicien.nes) qui se trouvent de plus en plus exclus des comités d'évaluation du Hcéres avec des expériences désastreuses où elles et ils ont été censurés et ouvertement méprisés en dépit de leurs efforts pour participer et conduire une évaluation de qualité.

## Quelques rappels utiles

Les élues et élus du collège C participent aux missions des sections (CoNRS) ou des commissions (CSS), notamment lors de l'évaluation des unités. Elles et ils apportent une analyse spécifique qui est essentielle pour que l'évaluation englobe tous les aspects du travail de ces unités, tant organisationnels que scientifiques et techniques.

## Alors pourquoi cette colère ?

L'exercice de porter un regard critique sur le travail des collègues n'est pas une chose aisée. Néanmoins, chaque élue et élu C fait de son mieux pour l'assurer avec sérieux et rigueur.

Trop souvent, les procédures d'évaluation des unités mises en place par le Hcéres et portées par ses comités marginalisent les élues et élus C :

Leurs mandats et conditions d'exercice sont complètement ignorés. Elles et ils sont isolés et écartés des comités d'évaluation, relégués à des visites périphériques s'il y en a.

Tenus à l'écart de l'organisation et du programme d'évaluation, invisibilisés, elles et ils ne sont pas toujours introduits auprès des communautés à évaluer. Comble du mépris, on les exclut des déjeuners du comité et on les renvoie à leurs propres dispositions.

Elles et ils sont tenus à l'écart de l'évaluation scientifique des équipes, comme s'il était pensable de dissocier politique scientifique et environnement technique. Parfois même, on les censure lors des auditions. **Cela est inacceptable !**

Pour assurer leurs missions, elles et ils doivent s'imposer et se justifier en permanence.

Pourtant, le Hcéres devait faire marche arrière après l'échec, l'année dernière, de son évaluation réduite au « bilan » des unités et sans présence sur site. Et pourtant, nous constatons que les « visites en visioconférence » se poursuivent et que les élues et élus C sont toujours méprisés.

## Il faut que cela change. C'est pourquoi nous exigeons que les directions des organismes de recherche agissent au plus vite

L'évaluation du contexte ainsi que de l'organisation des unités ne peut être disjointe de l'évaluation scientifique ! Elles s'enrichissent mutuellement.

Voici une liste non exhaustive de solutions que propose le SNTRS-CGT :

- Des comités d'évaluation systématiquement en présentiel, incluant partout au moins un élu C en tant que PAR. Cela concerne toutes les unités des organismes de recherche, non seulement les unités propres.
- L'élaboration d'un règlement intérieur ou d'une charte de l'élu C qui cadre notamment les procédures à suivre lors des visites, avec une lettre de mission signée par le PDG.
- La prise en charge administrative et financière des élus C, comme c'est le cas pour tous les membres des comités d'évaluation dans l'exercice de leurs missions.

Pour « une évaluation au service des évalués » (selon l'affirmation du Hcéres), le SNTRS-CGT revendique le retour à une évaluation portée par les instances scientifiques des organismes de recherche, comme le comité national de la recherche scientifique et les instances correspondantes des autres organismes. Le Hcéres exercerait alors son véritable rôle « d'agence d'assurance-qualité », c'est-à-dire de validation des procédures.

Nous attendons que nos tutelles s'engagent à garantir aux élues et élus C et d'être traités dignement afin de leur permettre d'exercer TOUTES les missions liées à leur mandat.

### **Glossaire :**

**Hcéres** : Haut conseil d'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche

**CoNRS** : Comité national de la recherche scientifique

**CSS** : Commissions scientifiques spécialisées

**PAR** : personnel d'accompagnement à la recherche (ingénieur.es et technicien.nes)